

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 15

Artikel: Rien de nouveau sous le soleil : un projet intéressant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212045>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 25.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 8 avril 1916 : Rien de nouveau sous le soleil. — Un sacrilège (V. F.). — On prédzo (Dulex-Ansermoz). — Il y a progrès, pourtant ! — On babeliazdo pou dandzerao. — Le printemps. — A propos d'un « village suisse ». — A ceux qui demandent conseil. — « Je resterai garçon ». — Jean de Brogny (Fin). — Lamentations d'un amoureux.

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

Un projet intéressant.

On sait que sur l'initiative de M. Rosset, municipal, à Lausanne, la Société industrielle et commerciale va réaliser, dans cette ville, un projet fort intéressant, auquel la guerre actuelle et ses conséquences économiques ont donné crédit. Il s'agit de l'organisation d'un *Comptoir vaudois d'échantillons* ou exposition temporaire et périodique, si nous sommes bien informé, des produits de l'industrie vaudoise, afin de les faire mieux connaître et apprécier de la clientèle, qui souvent encore les ignore. Le vieux dicton est toujours vrai : « Nul n'est prophète en son pays », qu'on pourrait, en l'occurrence, traduire ainsi : « On va souvent chercher bien loin ce qu'on a sous la main ».

Sans vouloir diminuer en rien, certes, le mérite de ses nouveaux initiateurs, nous devons dire que le projet de « Comptoir industriel vaudois » n'est point d'aujourd'hui, comme on le pourrait croire. En effet, dans le *Conteur Vaudois* du 1^{er} janvier 1864, nous trouvons un article intitulé : « De la création d'une halle industrielle à Lausanne », article portant la signature de S. Cuénoud, ancien syndic de la capitale vaudoise, et qui, en ce temps-là, collaborait avec Louis Monnet à la rédaction du *Conteur*.

Il est intéressant de rappeler le dit article. Le voici :

« Voici une question qui a été soulevée il y a peu de jours et qui n'a rencontré jusqu'ici que des approbations : la création d'une halle industrielle.

» Dans un grand nombre de villes, à Paris, à Londres, à Bâle, à Zurich et d'autres, les industriels ont senti le besoin de ne pas rester isolés les uns des autres ; ils ont compris que la concurrence loyale, au grand jour, celle qui consiste à surpasser chaque jour son voisin par l'amélioration des produits, était pour tous bien plus avantageuse que ces mille précautions dont les diverses industries se sont longtemps entourées pour éloigner de leur travail tout regard indiscret. Et, depuis quelques années, on voit, dans ces villes, de vastes halles où sont exposés les divers produits de l'industrie locale.

» Une autre considération, d'un ordre plus matériel, a encouragé la création de ces entrepôts : le prix toujours croissant des loyers, dans les villes, empêche un grand nombre de maîtres d'état de se procurer des magasins où ils puissent exposer aux yeux du public, les produits de leur travail. Un grand nombre d'entre eux

doivent reléguer leur atelier dans les abords de la ville et se trouvent ainsi en dehors de la circulation générale.

» Et, dans notre canton, l'isolement se fait sentir plus vivement encore pour la plupart des industriels des petites villes ; connus seulement des habitants de leur localité, ils n'ont à travailler que pour la localité, tandis que plusieurs d'entre eux, s'ils étaient encouragés par une plus grande consommation, pourraient offrir des produits qui ne craindraient pas l'exportation. Pour ne citer qu'un exemple, nous dirons que l'ébenisterie du canton de Vaud a été longtemps en grande faveur et que, si elle ne trouve aujourd'hui d'autre marché que le canton lui-même, c'est qu'elle n'a pas été excitée par la concurrence et qu'elle n'a pas trouvé l'occasion de se faire connaître à l'étranger.

» Et, cependant, notre pays est des mieux placés pour laisser prendre à la menuiserie en général une extension considérable ; par ses bois, ses nombreux cours d'eau, il offre toutes les ressources naturelles que ne trouvent pas immédiatement les industriels des grandes villes.

» On comprend donc qu'un établissement plus ou moins vaste qui recevrait en dépôt, moyennant une légère finance, tous les produits de notre industrie vaudoise et qui se chargerait d'en opérer la vente, serait d'une immense utilité, et pour le producteur et pour le consommateur. Le premier trouverait l'occasion d'exhiber son travail devant un public nombreux et à bien moins de frais que n'en exigerait un local particulier ; le second trouverait réunis, dans une même enceinte, tout espèces de meubles, appareils, outils, objets de fantaisie qu'il devait chercher, sans cela, chez un grand nombre de personnes différentes. Les industriels pourraient, en même temps, se compter, mesurer leurs forces, et l'on verrait plusieurs d'entre elles, à peine connues, prendre peut-être un plus grand essor.

» On m'objectera, peut-être, que les industriels des diverses localités du canton seraient plus mal partagés que leurs collègues de Lausanne, puisqu'ils auraient à supporter des frais de transport plus considérables. Je répondrai que le prix des loyers, toujours plus élevé à Lausanne que dans les localités plus petites, amènera certainement le prix de revient des produits manufacturés au même taux pour tous. Du reste, s'il devait en coûter aux premiers une petite dépense de plus qu'aux derniers, ces sacrifices seraient compensés par une plus grande extension des affaires, une plus grande quantité de travail, partant une plus grande source de bénéfices.

» La Société industrielle et commerciale s'occupe sérieusement de cette question et doit prochainement adresser une circulaire à tous les industriels du pays, afin de connaître exactement leur opinion à ce sujet. Elle pourra juger ainsi du degré d'importance qu'il conviendrait de donner à l'exposition permanente des produits de l'industrie vaudoise. »

Voilà ce qu'écrivait, en 1864, M. Samuel Cuénoud, qui était alors président de la Société industrielle et commerciale. Les arguments invoqués en faveur de la création d'une exposition permanente — aujourd'hui, si nous ne faisons erreur, elle serait temporaire et périodique — n'ont rien perdu de leur valeur, bien au contraire. Et l'on a sujet de s'étonner qu'il ait fallu près de cinquante-deux ans pour réaliser ce projet dont l'urgence était déjà reconnue en 1864. Décidément, nous sommes parfois trop Vaudois.

Ventre à terre ! — L'autre nuit, dans une des promenades de Vevey, un pochard étendu sur un banc, le dos à l'air, ronflait comme un bienheureux. Survient un agent de police. Jamais les représentants de la force publique n'ont compris et ne comprendront le vers de Racine :

Pour dormir dans la rue, on n'offense personne.

Celui-ci donc secoue vivement le dormeur : « Hé ! là, réveillons-nous et dépêchons-nous de rentrer à la maison ! »

L'autre, sans se retourner, essayait péniblement de se lever sur ses coudes.

— Allons, allons ! plus vite que ça ! fit l'agent, impatienté.

— Plus vite que ça ! plus vite que ça ! grogna le pochard, l'abdomen toujours collé sur le banc, ... plus vite que ça !... est-ce que je ne vais pas ventre à terre ?

UN SACRILÈGE

On vit, il y a quelques semaines, les pasteurs de Vevey pénétrer dans les célèbres caves dites de l'Hôpital. La vérité nous oblige à dire qu'en ce faisant ils n'avaient nullement l'air d'aller à une partie de plaisir. Jamais encore ils ne s'étaient hasardés dans ces lieux ténébreux. C'était comme s'ils descendaient aux enfers. Grande avait été leur hésitation à accepter l'invitation de la municipalité. Celle-ci voulait leur témoigner sa gratitude pour le labeur auquel ils s'astreignent en quêtant au profit des incurables et des vieillards infirmes. Elle avait convié avec eux leurs collaborateurs, ces braves citoyens qui, aux côtés du pasteur, jouent le rôle de feu le commissaire Potterat dans l'annuelle collecte de maison en maison.

Après avoir passé comme des victimes entre de longues rangées de foudres, les ministres arrivèrent à une sorte de chambre ménagée au fond du cellier. Sur une table, s'alignaient des verres remplis et des assiettes de pâtisserie.

— A votre santé ! messieurs, fit l'aimable syndic de Vevey.

Mais, adeptes de la Croix-Blanche, les pasteurs ne touchaient pas à leurs verres.

— Allons, messieurs, reprit le syndic, vous pouvez y aller sans crainte ; c'est de ce jus-là que nous vous offrons.

Et il leur montra une bouteille portant cette étiquette : *Vin sans alcool*.